Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

EOLYA

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 21 Rue de Brottterode ZI
38950 SAINT MARTIN LE VINOUX
431 369 230 R.C.S GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2026

- proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 -

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la Présidente, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice s'élevant à 116 133 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

.A titre de dividendes,
la somme de 100 000 euros
représentant un dividende de 100 euros par action,

Le solde, au poste « Autres réserves »,
soit la somme de 16 133 euros,
lequel sera ainsi porté à la somme de 1203 892 euros.

Il est précisé que :

le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 100 000 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

[….]

Pour extrait certifié conforme :

HOLDING GROUPE STREIFF
M. Pierre STREIFF
Présidente

Signé par :
Pierre STREIFF
4EE6BFCBB3D3446...

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

EOLYA

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 21 Rue de Brottterode ZI
38950 SAINT MARTIN LE VINOUX
431 369 230 R.C.S GRENOBLE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme :

Signé par :
Pierre STREIFF
4EE6BFCBB3D3446...

La société HOLDING GROUPE STREIFF – H.G.S
Représentée M. Pierre STREIFF
Présidente

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SAS EOLYA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 21 Rue de Brotterode BP 8 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 3 1 3 6 9 2 3 0 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	33 761	AG 33 761	
		Fonds commercial	AH	1 021 816	AI	1 021 816
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	136 924	AQ 75 021	61 903
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	191 756	AS 144 604	47 152
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 916 992	AU 1 340 639	576 353
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	54 080	BI	54 080
		TOTAL (II)	BJ	3 355 330	BK 1 594 025	1 761 304
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	115 054	BM	115 054
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	25 430	BW	25 430
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 075 320	BY 130 859	3 944 461
		Autres créances (3)	BZ	146 068	CA	146 068
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	548 906	CG	548 906
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	253 777	CI	253 777
		TOTAL (III)	CJ	5 164 555	CK 130 859	5 033 696
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	8 519 884	1A 1 724 884	6 795 000

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EOLYA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 187 759
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	116 133
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 347 891
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	13 333
	Provisions pour charges	DQ	282 904
	TOTAL (III)	DR	296 238
DETTES (4	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	430 595
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	880
	Instruments financiers à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	79 989
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 882 030
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 791 704
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	215 049
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	750 623
	TOTAL (IV)	EC	5 150 871
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 795 000

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 809 464
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS EOLYA — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC
	Production vendue biens *	FD		FE		FF
	Production vendue services *	FG	14 972 167	FH		FI 14 972 167
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	14 972 167	FK		FL 14 972 167
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP 211 502
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI 18 750
	Autres Produits (1) (11)					FQ 64 650
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 15 267 069
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS
	Variation de stocks (marchandises) *					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU 3 472 783
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV 2 549
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 6 250 546
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 139 420
	Salaires et traitements *					FY 3 320 020
	Cotisations sociales (10)					FZ 1 300 009
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA 242 493
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC 40 059
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD 296 238
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1
	Autres charges (12)					GE 71 210
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 15 135 326
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 131 743
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 43 213
	Reprises sur dépréciations					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2
	Total des produits financiers (V)					GP 43 213
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 9 923
	Différences négatives de change					GS
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
	Total des charges financières (VI)					GU 9 923
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 33 290
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 165 034

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EOLYA — Néant ☐ *

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	15 413
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	33 488
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	15 310 283
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	15 194 150
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	116 133
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	63 899
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	457
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	5 970
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe EBP (2026) - Reproduction interdite

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ANNEXE COMPTABLE

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 6 795 000,15 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 116 132,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-07.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est caractérisé par la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au Plan comptable général. La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable, appliqué de manière prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5 À 10
Matériels outillages		4 À 5
Matériel de transport		3 À 5
Matériel de bureau		1 À 4
Mobilier		5 À 10
Logiciels		1 À 3

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ETAT DES IMMOBILISATIONS

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 055 577		
TOTAL	**1 055 577**		
Immobilisations corporelles			
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	121 789		15 135
Installations techniques, matériel et outillages industriels	184 122		7 634
Installations générales, agencements et aménagements divers	413 207		
Matériel de transport	1 211 625		270 993
Matériel de bureau, informatique & mobilier	169 519		14 912
TOTAL	**2 100 262**		**308 674**
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	54 372		107
TOTAL	**54 372**		**107**
TOTAL GENERAL	**3 210 212**		**308 781**

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ETAT DES IMMOBILISATIONS

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 055 577	
TOTAL			**1 055 577**	
Immobilisations corporelles				
Constructions inst. générales, agencements			136 924	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			191 756	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			413 207	
Matériel de transport		163 263	1 319 355	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			184 431	
TOTAL		**163 263**	**2 245 673**	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		400	54 080	
TOTAL		**400**	**54 080**	
TOTAL GENERAL		**163 663**	**3 355 330**	

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ETAT DES AMORTISSEMENTS

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			33 761			33 761
TOTAL			**33 761**			**33 761**
Immobilisations corporelles						
Const. inst. géné., agencts			68 201	6 819		75 021
Inst. tech., mat. et out. industriels			125 361	19 244		144 605
Inst. générales, agencts divers			323 359	24 858		348 217
Matériel de transport			814 864	177 139	163 263	828 740
Matériel de bureau, informatique			149 250	14 432		163 683
TOTAL			**1 481 035**	**242 493**	**163 263**	**1 560 265**
TOTAL GENERAL			**1 514 797**	**242 493**	**163 263**	**1 594 026**

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

FILIALES ET PARTICIPATIONS

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La société tête de groupe est la SAS Holding Groupe Streiff, au capital de 3 000 000€, rue de Brotterode, 38950 St Martin le Vinoux.
La SAS EOLYA est intégrée fiscalement. Elle calcule son impôt sur les sociétés et le comptabilise comme si elle était imposée séparément.

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ETAT DES CRÉANCES

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	54 080		54 080
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	155 898	155 898	
Autres créances clients	3 919 423	3 919 423	
Personnel et comptes rattachés	14	14	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 917	73 917	
Débiteurs divers	72 136	72 136	
Charges constatées d'avance	253 777	253 777	
TOTAL	**4 529 245**	**4 475 165**	**54 080**
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	400		

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	40
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	40

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ETAT DES PROVISIONS

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour litiges		13 333			13 333
Autres provisions pour risques et charges	194 508	282 904	194 508		282 904
TOTAL	**194 508**	**296 237**	**194 508**		**296 238**
Dont dotations & reprises d'exploitation		336 297	211 502		

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	430 595	169 176	261 419	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	880	880		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 882 030	1 882 030		
Personnel et comptes rattachés	427 657	427 657		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	337 463	337 463		
Taxe sur la valeur ajoutée	733 509	733 509		
Autres impôts et taxes assimilées	293 075	293 075		
Groupes et associés (2)	58 831	58 831		
Autres dettes	236 208	236 208		
Produits constatés d'avance	750 623	750 623		
TOTAL	**5 150 871**	**4 889 452**	**261 419**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	213 178			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	202 698			

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 114 296,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	50
Taux d'actualisation	4
Table de mortalité	INSEE 2024
Départ volontaire à	65 ans
Turn over faible	

ENGAGEMENTS DONNÉS

Le montant total des cautions bancaires/ marchés de travaux s'élève à 1 079 152.19€.

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	23 918					23 918
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	243 281					243 281
TOTAL (1)	**267 199**					**267 199**

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	**267 199**					**267 199**

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

- Emprunt CASRA 300k€, pour financer des véhicules, en garantie, le nantissement du fonds de commerce. Capital restant dû au 31.12.2025: 35k€
- Emprunt BRA 94k€, capital restant dû au 31/12/2025: 6k€
- Emprunt BRA de 101k€, déblocage en 2023 de 66 906€. Capital restant dû au 31/12/2025: 6k€

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	430 595	
TOTAL	**430 595**	

Docusign Envelope ID: 24DC90D5-2F73-8D7B-81A9-FEAA439C5726

LES EFFECTIFS

000557 - SAS EOLYA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	18,00	17,00
Agents de maîtrise	7,00	9,00
Employés et techniciens	49,00	50,00
PERSONNEL SALARIÉ	**74,00**	**76,00**

Crowe

MEUNIER

SASU EOLYA

21 Rue de Brotterode
38950 ST MARTIN LE VINOUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU EOLYA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application, par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble,
Le 15 juin 2026

SARL MEUNIER
Commissaire aux comptes
Représentée par **Stéphane Meunier**